

SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL
« Olivier MESSIAEN »

17 rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

COMITE SYNDICAL

Le mercredi 6 mai 2020 à 10 heures 30, dûment convoqué par mail individuel en date du 5 mai 2020, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, par visio-conférence compte tenu de la situation de confinement décidée par le Gouvernement.

Etaient présents :

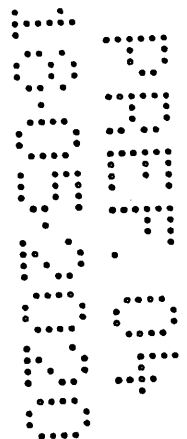
Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion ;
Monsieur Robert LAURENTI, représentant de Durance Luberon Verdon Agglomération, 1^{er} Vice-Président du Syndicat mixte ;
Madame Clotilde BERKI, Vice-Présidente du Conseil départemental ;
Madame Isabelle MORINEAUD, Vice-Présidente du Conseil départemental ;
Madame Nathalie PONCE-GASSIER, Vice-Présidente du Conseil départemental ;
Monsieur Claude FIAERT, Vice-Président de Provence Alpes Agglomération. 2^{ème} Vice-Président du Syndicat mixte.

Assistaient également à la séance :

Monsieur Eric DOUCET Directeur général
Madame Christine JOLY, directrice administrative
Benoît PAILLARD, directeur pédagogique et artistique adjoint
Yves CLAUDET, Directeur général adjoint des services de DLVA

Etaient absents excusés :

Monsieur Pascal ANTIQ, Vice-président de Durance Luberon Verdon Agglomération.
Madame Sylvie AILLAUD, représentant Provence Alpes Agglomération,



Délibération n° D-2020-13

OBJET : Plan de reprise d'activité au 11 mai 2020.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des syndicats mixtes,

Vu l'avis du Comité d'Hygiène et de Sécurité des Conditions de Travail, réuni par visio-conférence le 5 mai 2020.

Exposé des motifs –

Le plan de reprise d'activité de l'établissement au 11 mai 2020 détaille les différentes modalités de reprise en présentiel des cours et de l'administration conformément aux préconisations sanitaires. Le plan de continuité de l'activité en dématérialisé fait ressortir un taux de poursuite des instrumentistes à 80 %. Dans l'hypothèse d'une réouverture au 11 mai 2020, le choix sera laissé aux enseignants de poursuivre leur activité en dématérialisation ou en présentiel.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

De rejeter le plan de reprise d'activité du conservatoire au 11 mai 2020, joint en annexe ;

D'approuver une nouvelle réunion du Comité syndical le 25 mai 2020 qui délibéra sur une reprise potentielle au 2 juin 2020 sur la base de l'évolution sanitaire ;

D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait à Digne-les-Bains le 6 mai 2020.

La Présidente du syndicat mixte de gestion,

Brigitte REYNAUD





PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL « Olivier Messiaen »

Le Plan de reprise d'activité doit permettre d'anticiper la propagation du virus COVID 19 et protéger le conservatoire en limitant le préjudice des activités d'enseignement et administrative tout en préservant la santé et la sécurité du personnel. Cet outil est destiné à l'employeur dont la responsabilité pourrait être engagée devant les tribunaux.

La loi -

L'employeur est responsable de la santé et de la sécurité de ses agents. La loi prévoit qu'il doit prendre des mesures de prévention et veiller à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances. Une crise sanitaire est un changement de circonstances qui doit le conduire à s'assurer que les mesures qu'il met en œuvre habituellement sont toujours adoptées ou doivent l'être pour protéger les agents contre les risques de contamination.

Il en va de l'intérêt des salariés mais aussi des employeurs car la présence des agents à leur poste dépendra largement de leur confiance dans la capacité de la collectivité à répondre à leurs inquiétudes et à les protéger contre les risques spécifiques liés au virus, notamment ceux qui sont en contact avec les clients (pour le conservatoire, les parents, les élèves, les collègues de travail).

Ré-évaluer les risques -

L'employeur doit donc réévaluer **des risques**.

Ce n'est pas forcément une démarche lourde.

Il doit concrètement passer en revue les circonstances dans lesquelles les agents peuvent être exposés au virus et **mettre en œuvre les mesures nécessaires pour éviter ou, à défaut, limiter au plus le risque :**

- télétravail
- organisation du travail (règles de distances sociales) ;
- équipements (écrans ou éloignement des guichets...)
- information ;
- sensibilisation et consignes de travail.

Le dialogue -

Le dialogue dans la collectivité revêt une importance essentielle en situation de crise. Les représentants du personnel, en particulier les représentants du CHS-CT sont bien placés pour aider à identifier les situations à risque au quotidien et la faisabilité réelle des acteurs que l'employeur envisage de mettre en œuvre. Ils peuvent anticiper les questions pratiques puis participer à la diffusion de l'information auprès de leurs collègues.

Les réunions doivent de préférence être tenues en **visio-conférence**.



PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE AU 11 MAI 2020 DU PERSONNEL

Le plan de reprise d'activité sera évolutif jusqu'au 13 juillet 2020. Il devra s'adapter aux difficultés d'enseignement en présentiel et du travail administratif. Un bilan de la reprise d'activité sera adressé aux membres du Comité syndical et du CHS-CT sera adressé par courrier début juillet 2020.

REGLES GENERALES DE FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT

L'accès au conservatoire sera uniquement réservé aux agents et aux élèves : les parents devront attendre leurs enfants à l'extérieur.

Les portes de salles de cours et bureaux doivent être maintenues ouvertes ;

Une signalisation au sol afin de matérialiser la distanciation sociale sera réalisée dans les salles de cours, les bureaux et les communs.

MOYENS MIS A DISPOTION DES AGENTS

Le fournisseur du Conseil départemental ne prend une commande qu'à partir de 10 000 masques barrière. Ces masques sont réutilisables 50 fois. Le conservatoire a proposé l'achat auprès du Département de 400 masques qui a été accepté par le directeur général des services départementaux. Cependant, reste l'incertitude de la date de livraison au 11 mai.

Compte tenu de cette attente mais aussi du délai de livraison, des masques chirurgicaux seront achetés auprès de notre fournisseur de produits d'entretien.

Le matériel mis à disposition de tous les agents :

- 500 masques chirurgicaux en attendant les masques barrières
- 200 solutions hydroalcooliques de 800 ml et des lavettes microfibres pour la désinfection des instruments
- 15 litres de désinfectants mains et surfaces

I – LE PERSONNEL NON ENSEIGNANT

Compte tenu de la configuration du travail administratif, la plupart des agents occupant un bureau individuel, le présentiel sera privilégié pour plusieurs raisons :

- l'accès au réseau du conservatoire du domicile des agents est compliqué ;
- la mise à disposition du matériel (copieur, scan).

Une prise en compte des vulnérabilités liées à la santé sera prise en compte. Dans cette situation, l'agent restera en télétravail.

REGLES GENERALES POUR LE PERSONNEL ADMINISTRATIF

- port du masque fourni par le conservatoire
- port d'une sur-blouse jetable à la fin du service (pour l'instant Alpes détergent n'en a pas)
- désinfection des mains régulièrement
- nettoyage systématique du matériel mis à disposition (copieur, machines à café, ascenseur, etc.) par chaque utilisateur
- portes de bureau maintenues ouvertes
- éviter les déplacements entre les bureaux, le contact téléphonique entre agents sera privilégié.
- privilégier les réunions ou entretiens entre les antennes par visio-conférence, skype, zoom.

Les accueils des antennes

Les agents d'accueil, par leurs fonctions, seront particulièrement exposés. Il est donc impératif de mettre en œuvre des modalités drastiques qui ne souffriront aucune dérogation.

Chaque agent devra être seul dans son bureau. ¼ d'heure de battement entre les prises de fonctions des deux agents devra être respecté. A chaque prise de poste de l'agent, le matériel et mobilier de bureau devront être désinfectés par chaque agent.

La distanciation sociale avec le public, les élèves et le personnel devra être impérativement respectée. Des marquages au sol permettront d'établir cette distance.

Les renseignements seront donnés par la vitre amovible avec interdiction formelle à toute personne (agents, élèves, parents) de pénétrer dans l'accueil.

Compte tenu de la circulation, il est impératif que les halls d'accueils restent inoccupés : **les parents devront attendre les enfants à l'extérieur du conservatoire.**

Les personnes souhaitant des renseignements auprès des accueils seront reçues une à une.

Les agents d'accueil veilleront à l'accès du conservatoire.

Les consignes devront être affichées sur les portes d'entrée. Elles seront portées à la connaissance du public via le site internet du conservatoire et par un courrier adressé aux élèves et parents.

Pour l'antenne de Digne-les-Bains :

- un sens de circulation pourra être adopté avec l'entrée principale et l'issue de secours située en rez-de-chaussée ;
- interdiction de public extérieur pour les repas pris au rez-de-chaussée ;
- lors des déjeuners, la distanciation sociale devra être respectée ; en cas d'impossibilité, déjeuner dans le bureau.

Pour l'antenne de Manosque :

Un sens de circulation peut être adopté avec l'entrée principale et l'issue de secours située en rez-de-chaussée.

Communication, parthèque, direction générale, direction adjointe, direction administrative

Les bureaux sont attribués à titre individuel. A ce titre les agents pourront reprendre l'activité. Les portes seront maintenues ouvertes.

Selon la superficie des bureaux, des rendez-vous physiques pourront être maintenus, mais éventuellement dans un autre local plus adapté en superficie.

Il sera indispensable cependant de privilégier les RV téléphoniques ou par visio- conférence.

Service support

2 agents dans un même bureau.

Deux possibilités sont proposées :

- Présences des 2 agents avec un aménagement des postes de travail : plexiglass de séparation ;
- Alternier la présence des agents

Le télétravail pour un agent n'est pas possible en l'absence de couverture du réseau internet sur la commune de domicile.

Entretien des locaux

Pour l'antenne de Digne les Bains, l'entretien est assuré par une société qui nous a communiqué une offre de service renforcée de désinfection des locaux et mobiliers. Cette prestation supplémentaire sera mise en œuvre.

Pour l'antenne de Manosque, l'entretien est assuré par un agent. Un stock de sur-blouses dans la limite des disponibilités du fournisseur (à ce jour réservées au personnel hospitalier) et des gants jetables seront attribués à l'agent.

Une évaluation concernant la surcharge de travail (désinfection) sera établie avec l'agent. Un avenant au contrat de travail sera pris pour augmenter les heures mensuelles. Pour cet agent, la fiche de poste sera modifiée en fonction des mesures supplémentaires de désinfection à mettre en œuvre.

II – REGLES GENERALES DE FONCTIONNEMENT POUR LE PERSONNEL ENSEIGNANT

L'ensemble des préconisations détaillées lors du chapitre « I – Le personnel non enseignant » s'applique pour les enseignants aussi bien dans leurs différents contacts avec l'administration que l'accueil des élèves.

Accès aux salles de cours

L'accès aux couloirs, étages et salles de cours du conservatoire sera interdit aux parents d'élèves et aux personnes extérieures au conservatoire.

Les relations pédagogiques parents/professeurs seront réalisées de manière dématérialisée (visioconférence, téléphone, mail...).

... Dans les communs, une distanciation sociale restera impérative.

... Les élèves accéderont aux salles de cours par l'escalier principal. Les sorties se feront par l'escalier de secours en respectant les règles de distanciation.

... L'ascenseur de Manosque est interdit aux élèves.

Conditions sanitaires

... Toute personne accédant aux salles de cours devra être munie d'un masque adapté. Ce masque sera fourni par le conservatoire au personnel enseignant. Les élèves devront disposer de leur propre masque ; masque en conformité.

... Cette mesure vaut pour les cours collectifs.

Un lavage des mains adapté devra être fait :

- par chaque élève avant l'entrée et à la sortie des salles de cours dans les toilettes qui leurs sont réservées ;
- par les professeurs à chaque intercour.

Du matériel désinfectant (gel hydroalcoolique, lingettes...) sera mis à disposition des enseignants dans chaque classe. Les professeurs seront chargés de la désinfection aux intercour :

- du matériel pédagogique du conservatoire (instruments, barre de danse, sono...)
- des poignées de portes
- ...

Les locaux non essentiels à l'enseignement seront fermés au public (partothèque, lieux de regroupement pour les repas, vestiaires...).

Emploi du temps

Un emploi du temps spécifique sera réalisé afin de limiter les rencontres dans les communs. Des temps de latence devront être intégrés aux emplois du temps.

Les élèves et les enseignants seront tenus de suivre strictement l'emploi du temps mis en place.

Aucun stationnement dans les communs ne peut être fait.

Nombre d'élèves par classe

Les cours d'instrument seront individuels.


Les effectifs des cours collectifs seront adaptés afin de respecter le principe d'une distanciation sociale.

Tout élève ne respectant pas les règles sanitaires ne sera plus admis dans les locaux du conservatoire.

III - LA REPRISE DES COURS

Les cours en présentiel reprendront **à partir du 18 mai 2020.**

Pendant la semaine du 11 mai, des réunions avec les professeurs seront organisées en présentiel avec un nombre limité de participants ou en visio-conférence. Elles permettront de définir des modalités de cours pour chaque discipline : reprise en présentiel avec adaptations et de poursuite en télétravail.

-	Lundi 11 mai	14h30 Digne	Administration	
-	Mardi 12 mai	10h30 Manosque	Vents et chant	
		14h30 Manosque	Cordes	
-	Mercredi 13 mai	10h30 Digne	Claviers et accordéon	
		14h30 Manosque	Musiques traditionnelles, Jazz,	
		musiques actuelles et batterie-percussions		
-	Jeudi 14 mai	10h30 Manosque	Formation musicale,	
		Petite enfance musique.		
		14h30 Manosque	Danse et théâtre	
-	Vendredi 15 mai	14h30 Manosque	Galoubet, musique ancienne et guitare	

Durant cette semaine, les cours dématérialisés seront poursuivis.

De nombreuses suggestions des professeurs pendant la période de confinement ont été adressées par mail. Beaucoup de professeurs souhaitent reprendre leurs cours en présentiel conditionné bien sûr à la mise à disposition de matériel sanitaire.

Pour certains enseignants domiciliés dans d'autres régions et départements dont la distance est supérieure à 100 km, des autorisations de déplacements seront établies par le conservatoire.

La reprise des cours sera modulée par le nombre d'élèves qui reprendront et alternative en fonction des souhaits des professeurs (présentiel ou télétravail). Un courrier de recensement de reprise des cours sera adressé aux parents.

Les cours d'instruments possibles en présentiel

Cordes, claviers, accordéon, batterie, etc.

Pour les instruments à vent, une reprise en présentiel semble inadaptée voire dangereuse.

La reprise des cours de chant lyrique et jazz vocal semble difficile en présentiel.

Les cours annulés

Le parcours coordonné, les orchestres (cordes et vents) et le jardin/éveil.

Concernant les ateliers (musiques actuelles, jazz) des modalités d'adaptation sont d'ores et déjà envisagées sur la base des propositions des professeurs.

Il semble improbable que les orchestres à l'école puissent continuer jusqu'à fin juin. Une discussion sera menée avec les équipes pédagogiques de l'Education nationale et du conservatoire.

Les interventions des enseignants de danse en milieu scolaire seront supprimées.

Les cours collectifs

La formation musicale fera l'objet d'une discussion avec les professeurs qui souhaitent reprendre en présentiel avec des adaptations (diminution de l'effectif pour respecter la distanciation sociale, professeurs changeant de salle et non les élèves). Une proposition de reprise en présentiel a été formulée par les trois professeurs de FM.

Les trois professeurs de danse (jazz, classique, contemporaine) souhaitent également reprendre en présentiel avec des adaptations et une configuration restreinte en termes d'effectifs. Des règles ont d'ores et déjà été proposées par les professeurs : les élèves arriveront déjà habillés avec une tenue propre à chaque cours. L'utilisation de chaussettes et tee-shirt à manche longue sera obligatoire. Les effets personnels seront laissés dans la salle

de cours.

IV – DIVERS

Les réunions de concertations se déroulent début juillet soit en présentiel en respectant la règle de distanciation sociale soit par visio-conférence.

La programmation artistique et plus particulièrement les manifestations devant se dérouler en mai/juin sont annulées.